



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS- PERRET

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC)

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

Siège social : 10 rue du Cloître Notre-Dame, 75004 Paris

N° SIREN : 393 739 594

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC)

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée des EDC.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée des EDC.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée des EDC de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.1.1. *Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03* de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 04 juin 2026

Signé par :

130CF300E20342D...

Aurélie Joubin
Associée

FONDATION DES EDC

BILAN ACTIF

En Euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2025	31/12/2024
COMPTE DE LIAISON				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78 800	63 127	15 673	37 673
Donations temporaires d'usufruit	51 200	38 400	12 800	25 600
Concessions, brevets, droits similaires	27 600	24 727	2 873	12 073
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 040	2 040		
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)	2 040	2 040		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	80 840	65 167	15 673	37 673
CREANCES	8 885		8 885	9 040
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 645		8 645	8 800
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance	240		240	240
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS DISPONIBILITES	969 182		969 182	1 013 279
TOTAL ACTIF CIRCULANT	978 067		978 067	1 022 319
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL GENERAL	1 058 907	65 167	993 740	1 059 993

FONDATION DES EDC

BILAN PASSIF

En €uros

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
COMPTES DE LIAISON		
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	87 549	84 412
Excédent ou déficit de l'exercice	6 039	3 138
SITUATION NETTE (Sous-Total)	93 589	87 549
Fonds propres consommables	762 840	839 981
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	856 429	927 530
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	12 800	25 600
Fonds dédiés	45 974	10 100
TOTAL II	58 774	35 700
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 612	26 160
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	52 926	70 603
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	78 538	96 763
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	993 740	1 059 993

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT

En Euro

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	579 577	515 388
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	102 141	78 069
Ressources liées à la générosité du public	477 436	437 319
<i>Dons manuels</i>	260 805	248 833
<i>Mécénats</i>	193 650	164 340
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	22 981	22 886
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		1 260
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisation des fonds dédiés	10 100	80 904
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	589 677	596 293
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	176 862	121 741
Aides financières (projets engagés)	345 900	461 971
Impôts, taxes et versements assimilés	8 411	8 290
Salaires		
Cotisations sociales	13	7
Charges communes aux fondations abritées	17 548	16 746
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 200	9 535
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorpo. et corpo. cédées		
Reports en fonds dédiés	45 974	10 100
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	603 909	628 390
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(14 232)	(32 097)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	20 308	35 735
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	20 308	35 735
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	36	
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nette sur cessions de V.M.P. et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	36	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	20 271	35 735
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	6 039	3 638

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		500
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		500
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(500)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	609 985	632 028
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	603 945	628 890
EXCEDENT OU DEFICIT	6 039	3 138

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	50 712	46 252
TOTAL RESSOURCES	50 712	46 252
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	50 712	46 252
TOTAL EMPLOIS	50 712	46 252

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	599 885	599 885	551 123	551 123
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	569 637	569 637	514 128	514 128
- Dons manuels	353 006	353 006	326 902	326 902
- Legs, donations et assurance-vie	22 981	22 981	22 886	22 886
- Mécénat	193 650	193 650	164 340	164 340
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	30 248	30 248	36 995	36 995
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	10 100	10 100	80 904	80 904
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	609 985	609 985	632 028	632 028
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	358 404	358 404	477 420	477 420
1.1 Réalisées en France	358 404	358 404	477 420	477 420
- Actions réalisées par l'organisme			15 449	15 449
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	345 900	345 900	461 971	461 971
- Accompagnement des projets	12 504	12 504		
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	172 783	172 783	116 360	116 360
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	172 783	172 783	116 360	116 360
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	26 784	26 784	25 010	25 010
3.1 Frais de gestion	17 548	17 548	16 746	16 746
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières	9 236	9 236	8 264	8 264
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	45 974	45 974	10 100	10 100
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	603 945	603 945	628 890	628 890
EXCEDENT OU DEFICIT	6 039	6 039	3 138	3 138

FONDATION DES EDC

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	50 712	50 712	46 252	46 252
Bénévolat	50 712	50 712	46 252	46 252
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	50 712	50 712	46 252	46 252
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	23 411	23 411	19 124	19 124
Réalisées en France	23 411	23 411	19 124	19 124
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	1 381	1 381	1 505	1 505
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	25 920	25 920	25 623	25 623
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	50 712	50 712	46 252	46 252

FONDATION DES EDC

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France	358 404	477 420	Cotisations sans contreparties	599 885	551 123
- Actions réalisées directement	358 404	477 420	Dons manuels	353 006	326 902
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	345 900	461 971	Legs, donations et assurances-vie	22 981	22 886
- Accompagnement des projets	12 504		Mécénats	193 650	164 340
Réalisées à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public	30 248	36 995
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	172 783	116 360			
- Frais de recherche d'autres ressources	172 783	116 360			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	26 784	25 010			
- Frais de gestion immobilière	17 548	16 746			
- Charges financières	9 236	8 264			
TOTAL DES EMPLOIS	557 971	618 790	TOTAL DES RESSOURCES	599 885	551 123
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	45 974	10 100	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	10 100	80 904
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice	6 039	3 138	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	609 985	632 028	TOTAL	609 985	632 028
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	87 548	84 411
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	6 039	3 138
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	93 588	87 548

FONDATION DES EDC

Contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	23 411	19 124	50 712	46 252
Réalisées en France	23 411	19 124	50 712	46 252
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	1 381	1 505		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	25 920	25 623		
TOTAL	50 712	46 252	50 712	46 252

RESSOURCES DE L'EXERCICE

1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	10 100	80 904
(-) utilisation	10 100	80 904
(+) report	45 974	10 100
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	45 974	10 100

FONDATION DES EDC

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2025	31/12/2024
Produits	22 981	22 886
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	22 981	22 886
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		
Charges		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		
SOLDE	22 981	22 886



**Fondation des Entrepreneurs
et Dirigeants Chrétiens**

sous l'égide de la Fondation Notre Dame
reconnue d'utilité publique

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

2025

ANNEXE

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1. OBJET	4
1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2025	4
1.3 DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.1.1. <i>Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03</i>	<i>5</i>
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES	5
2.2.1. <i>Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations</i>	<i>6</i>
2.2.2. <i>Fonds dédiés</i>	<i>6</i>
2.2.3. <i>Traitement des legs et donations</i>	<i>7</i>
2.2.4. <i>Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées</i>	<i>8</i>
2.2.5. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>8</i>
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER)	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN	9
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>9</i>
3.1.2. <i>Donations Temporaires d'usufruit</i>	<i>10</i>
3.1.3. <i>Disponibilité</i>	<i>10</i>
3.1.4. <i>Créances</i>	<i>10</i>
3.1.5. <i>Créances clients et comptes rattachés</i>	<i>10</i>
3.1.6. <i>Charges constatées d'avance</i>	<i>11</i>
3.2. NOTES SUR LE PASSIF	11
3.2.1. <i>Fonds associatif</i>	<i>11</i>
3.2.2. <i>Report à nouveau</i>	<i>11</i>
3.2.3. <i>Fonds dédiés spécifiques</i>	<i>12</i>
3.2.4. <i>États des échéances des dettes</i>	<i>12</i>
3.2.5. <i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>13</i>
3.2.6. <i>Charges à payer</i>	<i>13</i>
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	13
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	14
4.3. PROJETS SOUTENUS	14
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	14
5.1. PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	14
5.1.1. <i>Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)</i>	<i>14</i>
5.1.2. <i>Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)</i>	<i>15</i>
5.1.3. <i>Subventions & autres concours publics (rubrique 3)</i>	<i>15</i>

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	15
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER).....	15
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER) 15	
5.2. EMPLOIS.....	15
5.2.1. Contenu des missions sociales	15
5.2.2. Frais de recherche de fonds	15
5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement.....	15
5.2.4. Reports fonds en dédiés de l'exercice	16
6. AUTRES INFORMATIONS	16
6.1. LOCAUX	16
6.2. EFFECTIFS	16
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	16
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	17
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	17

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

Créée en novembre 2011, transformée en fondation à dotation consommable en 2022, la Fondation des EDC (Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens) a pour objet de « *conduire, promouvoir et soutenir toute action d'intérêt général à caractère social et philanthropique permettant d'ordonner la vie économique autour de l'homme et du bien commun* ». Elle contribuera notamment à :

- Aider à faire connaître et à diffuser les travaux et idées destinés à faciliter la mise en œuvre d'un entrepreneuriat socialement responsable ;
- Faire naître des projets locaux destinés à faciliter la mise en œuvre des principes de la responsabilité sociale des entreprises ;
- Soutenir toute action de formation ou projet innovant
- Soutenir tout événement (congrès, colloques, séminaires, etc.) ou initiative de nature à assurer l'effectivité de l'objet de la fondation.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2025

En 2025, la Fondation des EDC a poursuivi son développement en collectant 477 k€ versus 437 k€ en 2024. La Fondation peut compter sur le soutien de particuliers (251 k€), du mécénat (194 k€) mais également sur les produits d'une donation temporaire d'usufruit (23 k€). Elle bénéficie également d'une dotation consommable qui lui permet de soutenir des projets spécifiques (utilisation de cette dotation à hauteur de 77 k€ en 2025).

En 2025, grâce à ces ressources, la Fondation a financé 16 projets pour un montant total de 346 k€ avec en particulier :

- 90 k€ de soutien aux écoles de Production
- 101 k€ en soutien des Assises Nationales 2026 de Lyon
- 30 k€ pour le programme de recherche sur l'économie du Bien commun porté par le Groupe de recherche Universitaire GRACE/Ircom
- 30 k€ de soutien au réseau international de l'Uniapac et ses projets de formation en Afrique
- 87 k€ de soutien aux associations d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi des personnes les plus fragiles.

1.3 Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la Fondation des EDC sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation des EDC est une fondation sous égide de la Fondation Notre Dame. Elle correspond à un établissement comptable de la Fondation Notre Dame. Les principes, règles et méthodes comptables de la Fondation Notre Dame lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.1.1. Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

A compter de l'exercice 2025, ces montants sont enregistrés dans les comptes :

- 649_ non mouvementé en 2025 est présenté sur la ligne « Salaires » concernant les remboursements de maladie et de prévoyance
- 7589_ non mouvementé en 2025 et qui concerne les remboursements d'assurance.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la Fondation Notre Dame lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de

testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Les comptes sont établis dans le respect des principes généraux de prudence, continuité d'exploitation, permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La Fondation des EDC comprend :

- La collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- Les charges associées à cette collecte,
- Le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame ;
- Les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes débiteurs-créditeurs divers collectifs individualisés ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « Fonds propres complémentaires ».

La Fondation des EDC est depuis 2022 une fondation à dotation consommable, c'est-à-dire que chaque année, selon l'avenant à la convention de création qui fixe les conditions d'emplois des fonds, une partie de la dotation peut être employée pour financer l'activité de la Fondation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant

de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **Dans la présentation des comptes de la Fondation Notre Dame :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (Fondation Notre Dame).

L'utilisation ultérieure des ressources de la Fondation des EDC sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (Fondation Notre Dame), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (Voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- Les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- Les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- Les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- Les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- Les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

À partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- Et « Autres charges sur legs ou donations »

À l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification n'a pas évolué en 2025.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les

utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

La Fondation des EDC ne dispose pas d'immobilisations financières au 31 décembre 2025, la dotation consommable étant placée de manière sécurisée.

3.1.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2025
Matériel de bureau et informatique	2 040			2 040
Logiciel	27 600			27 600
TOTAL	29 640			29 640

Tableau des amortissements

<i>Chiffres en Euros</i>	Au 31/12/2024	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2025
Matériel de bureau et informatique	2 040			2 040
Logiciel	15 527	9 200		24 727
TOTAL	17 567	9 200		26 767

3.1.2. Donations Temporaires d'usufruit

La Fondation des EDC a bénéficié du renouvellement d'une Donation temporaire d'usufruit fin 2022 pour une durée de 4 ans.

<i>Chiffres en Euros</i>	Nature de l'actif	Date de signature	Durée de la DTU	Date Fin	Valorisation de l'actif
F des EDC	Loyers	13/12/2022	4 ans	20/12/2026	12 800

3.1.3. Disponibilité

<i>Chiffres en Euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Compte sur livret et Compte courant	969 182	1 013 279

L'intégralité des disponibilités sont placées sur des comptes à terme et/ou sur des comptes sur livret. Elles comprennent à la fois un montant de 50,3 k€ de projets à solder mais surtout la dotation consommable de la Fondation pour un montant de 763 k€ (79 % des disponibilités).

3.1.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	8 645	8 645	
Dont Clients douteux			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	240	240	
TOTAL	8 885	8 885	

Les dons reçus pour l'exercice 2025 ont tous été encaissés début janvier 2026 pour un montant de 8 645 €.

3.1.5. Créances clients et comptes rattachés

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Créances clients et comptes rattachés	8 645		8 645	8 800
Autres créances				
TOTAL	8 645		8 645	8 800

3.1.6. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 240 €.

Chiffres en Euros	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	240	240

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatif

En 2022, la Fondation des EDC a accepté la dévolution d'une quote-part du boni de liquidation d'un fonds de dotation qui est intervenu sous la forme d'un don d'une somme d'argent. La Fondation s'est alors engagée à affecter en dotation consommable 1 065 k€ afin de soutenir des projets stratégiques de grande envergure, à partir de décisions collégiales prises par la gouvernance. La dotation était de 840 K€ au 1^{er} janvier 2025.

Aussi, au titre de 2025, la Fondation a « consommé » 77 k€ de la dotation, en finançant le fonctionnement d'un baromètre (9 k€) et deux projets stratégiques à hauteur de 68 k€ (IRCOM : Programme de recherche 2022-2025 « Travail, Entreprise et Bien commun » 30 k€ et le prix Philibert Vrau 38 k€).

	2025			2024
	Valeur Nette <u>après</u> affectation Résultat	Affectation de tout ou partie du résultat / consommation	Apport en dotation <u>avant</u> affectation du Résultat	Valeur Nette <u>avant</u> affectation du résultat
Dotations consommables	762 840	77 141	839 981	839 981
Total fonds associatif	762 840	77 141	839 981	839 981

3.2.2. Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La Fondation des EDC dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Évolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01/01/2025	87 549
Résultat 2025	6 039
Report à nouveau au 31/12/2025	93 589

3.2.3. Fonds dédiés spécifiques

Variation des fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés (*)
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds Assises 2026		44 074				44 074	44 074
Fonds Spectacle Assises		1 275				1 275	1 275
Fonds Skola		595				595	595
Fonds ouvre boîte		30				30	30
Fonds pour le Prix de l'Économie du BC	10 100		10 100			0	0
TOTAL	10 100	45 974	10 100			45 974	45 974

Un fonds dédié créé fin 2024 à hauteur de 10,1 k€ a été intégralement utilisé au cours de l'exercice 2025, et il a été décidé de créer 4 fonds dédiés pour un montant total de 45,9 k€ correspondant à des collectes affectées qui n'ont pas été dépensées au 31/12/2025.

3.2.4. États des échéances des dettes

<i>Chiffres en Euros</i>	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	25 612	25 612		
Dettes financières diverses				
Autres dettes	52 926	52 926		
TOTAL	78 538	78 538		

La majorité des dettes est constituée des projets engagés mais non encore versés au 31 décembre.

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>Chiffres en Euros</i>	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs France	25 612	26 160
Fournisseurs factures non parvenues		
Valeurs nettes comptables	25 612	26 160

3.2.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>Chiffres en Euros</i>	Exercice 2025	Exercice 2024
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 612	26 160
Dettes fiscales et sociales		
Dettes des legs ou donations		
DETTES FINANCIERES		
Dettes financières diverses		
Soutiens de projets engagés à verser	50 300	64 000
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	2 626	6 603
DETTES	78 538	96 763



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

<i>Chiffres en Euros</i>	Montants
Produits	22 981
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	22 981
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE DE LA RUBRIQUE	22 981

Le montant de 22 981 € concerne l'encaissement annuel d'une Donation Temporaire d'Usufruit qui court jusqu'à la fin de l'année 2026.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 912 896 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la Fondation Notre Dame. Elles s'élèvent en 2025 pour la Fondation des EDC à 17 548 €.

4.3. Projets soutenus

Chiffres en Euros	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	18	345 900
Actions réalisées directement		12 511
Total des missions sociales	18	358 411

En 2025, le montant des actions réalisées directement par la Fondation des EDC (hors le financement des projets) s'est élevé à 12,5 k€ avec notamment des dépenses liées à mise à disposition du personnel pour l'organisation du Prix de l'Economie du Bien commun.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes, au point 3.2.3.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 6.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, les missions sociales de la Fondation des EDC se caractérisent notamment par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).

- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports fonds en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

(Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes).



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La Fondation des EDC dispose de locaux mis à disposition par ses fondateurs au 24, rue de l'Amiral Hamelin, à Paris, 16^e arrondissement.

6.2. Effectifs

La Fondation des EDC dispose d'une salariée dédiée représentant un ETP en 2025.

	Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre
Salariés	2024	1	1
Salariés	2025	1	1

6.3. Contribution des bénévoles

La Fondation des EDC bénéficie de bénévoles pour l'instruction et le suivi des projets.

La Fondation dispose par ailleurs d'un Comité exécutif bénévole composé :

- Pour partie des fondateurs ou représentants des fondateurs ;
- Pour partie de personnes qualifiées.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

- Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.
On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,
- Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 1,9 fois le SMIC augmenté des charges patronales,
- Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2025	Valorisation 2025
Bénévoles	0,53	35 212
B. Comité	0,14	15 500
TOTAL	0,67	50 712

Contributions volontaires en nature	2025	2024		2025	2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	23 411	19 124	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	50 712	46 252
Réalisées en France	23 411	19 124	Bénévolat	50 712	46 252
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	1 381	1 505			
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	25 920	25 623			
TOTAL	50 712	46 252	TOTAL	50 712	46 252

Chiffres en Euros

Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	10 100	80 904
(-) utilisation	10 100	80 904
(+) report	45 974	10 100
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	45 974	10 100

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 85 k€ dont 49 k€ au titre du contrôle légal et 39 k€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante.

6.5. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagement donné ou reçu au 31/12/2025.

